



## Règlement de piste

### 1. Utilisateurs

Le terrain et ses infrastructures sont réservés exclusivement aux membres du Groupement Modèles Réduits de Fribourg (mg-fribourg)

### 2. Accès et stationnement

L'accès au terrain n'est autorisé que par Courtepin en empruntant la route du golf (chemin carrossable) ou par Cournillens (route bétonnée). Les véhicules sont stationnés sur les places de parc prévues à cet effet (voir plan d'aménagement). Il est interdit de rouler avec les véhicules sur la piste ainsi que de manœuvrer sur les terrains voisins ou d'y stationner.

### 3. Horaires de vol

Les vols et la mise en marche des aéronefs et des hélicoptères ne sont autorisés que dans les limites de l'horaire suivant :

Lundi – Vendredi :	8h00 – 11h30	et	13h30 – 20h00
Samedi :	8h30 – 11h30	et	13h30 – 18h00
Dimanche :			14h00 – 17h00

Il est interdit de faire voler des aéronefs et des hélicoptères pendant les jours suivants :

Nouvel-an, Vendredi Saint, Pâques, Ascension, Assomption, Noël

### 4. Zone de vol

La zone de vol se situe au sud jusqu'à l'est de la piste. Elle est marquée d'un pointillé bleu sur le plan de situation. En direction du golf, elle est délimitée en traits discontinus. Des drapeaux rouges la signalent en bordure du terrain de golf. Il est en outre interdit de survoler la ferme de la famille Spack en direction du nord et le terrain de Golf qui se trouve à l'est du terrain. Pour des raisons de sécurité, le survol de la zone réservée au public ainsi que du parc des pilotes est formellement interdit.

### 5. Emplacement du parc à aéronefs et des spectateurs

Tous les pilotes se tiennent avec leurs modèles dans le parc à avions. Puis les pilotes conduisent leurs modèles du parc à avions sur la piste et inversement après l'atterrissage. Les spectateurs se tiennent dans la zone spectateurs et exclusivement derrière le filet de sécurité.

### 6. Recherche de modèles

La recherche d'un modèle ayant atterri à l'extérieur de la piste s'effectue par une seule personne. Il faut suivre les bordures des champs, sans les traverser. Il est impératif de respecter les cultures avoisinantes.

7. **Annonce d'atterrissages et de décollages, mesures de sécurité**  
Les pilotes doivent annoncer tous les atterrissages et les décollages. Avant chaque atterrissage et décollage, le pilote s'assure que la piste est libre. Les modèles en vol ont la priorité sur les modèles au sol. Lors d'intense activité de vol et si les promeneurs sont nombreux, les triangles de mise en garde doivent être mis en place aux deux angles de la piste côté sud.
8. **Position des pilotes**  
Tous les pilotes qui volent se tiennent devant le filet de sécurité, au sud, à côté du parc à avions. Il en va de même des pilotes de remorqueurs et de planeurs remorqués, après le décollage.
9. **Fréquences**  
Les pilotes qui n'utilisent pas la bande de fréquences 2.4 GHz placent un aimant sur le numéro de canal occupé du tableau des fréquences.
10. **Assurance RC**  
Tout pilote doit être porteur de la carte de membre de l'Aéro-club suisse, qui atteste son assurance RC.
11. **Déchets**  
Lorsqu'une personne quitte le terrain, elle veille à emporter tous ses déchets. Tous les membres du groupement portent la responsabilité de l'état et de l'environnement du terrain.
12. **Sanctions**  
Le comité du GMRF veille au respect du règlement par les pilotes. En cas de violation de ses dispositions, le comité prendra les sanctions suivantes, en fonction de la gravité du cas :
  - Blâme
  - Interdiction de vol pour une durée déterminée
  - Exclusion du GMRF
13. **Responsabilité**  
LE GROUPEMENT MODELES REDUITS DE FRIBOURG DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUT EVENEMENT DECOULANT DE LA NON-OBSERVATION D'UN OU DE PLUSIEURS POINTS DE CE REGLEMENT.

#### **Entrée en vigueur et modifications**

Le règlement de piste entre en vigueur à la date mentionnée ci-dessous et peut être modifié en tout temps par le comité du GMRF.

#### **Personnes de contact :**

Thomas Werren 079 751 59 00  
Jean Thévenaz 079 255 97 53

Fribourg, janvier 2013

Le Président  
Thomas Werren

Le Vice-président  
Jean Thévenaz